



Séance
du Conseil Municipal
du 7 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 7 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de GOUEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Claude DAVIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 août 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Mmes BOUTINEAU Marylène, CLAUDE Laurence, FEYS Joëlle, GEAY Colette, GUILLEMIN Chantal, SIN Géraldine et MM. DAVIAUD Claude, BODIN Didier, TUCHOLSKY Franck, VALLOIS Dany.

Nombre de membres absents : 1

M. PUAUD Franck a donné pouvoir à M. DAVIAUD Claude

Nombre de membres excusés : 0

Secrétaire de séance : Madame GUILLEMIN Chantal

Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} juin 2021

Délibération 2021-40 : Tarifs de la cantine scolaire 2021-2022

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire), par délibération en date du 29 juin 2021, a fixé les tarifs de la cantine scolaire de l'année scolaire 2021-2022 comme suit :

- Enfant : 2.65 €
- Adulte : 5.30 €

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces tarifs afin de pouvoir procéder à la facturation de la cantine scolaire 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs de la cantine scolaire 2021-2022 tels que présentés.

Délibération 2021-41 : Mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des factures de cantine scolaire

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place le prélèvement automatique pour le règlement des factures de cantine scolaire pour les parents qui le souhaiteraient.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des factures de cantine scolaire.

Délibération 2021-42 : Participation 2021 au CCAS de Lussac pour le dispositif de l'aide alimentaire

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du CCAS de Lussac-Les-Châteaux relative au montant de la participation de la commune pour le dispositif de l'aide alimentaire.
La participation 2021 est de 1€ par habitant soit 487 € pour la commune de Goux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la participation de 487 € pour le dispositif de l'aide alimentaire 2021.

Délibération 2021-43 : Dispositif PIG HABITAT : Subvention à Mme INSLEY Marie pour l'accession à la propriété

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 février 2019 donnant un avis favorable pour contribuer au nouveau dispositif de PIG HABITAT 2019-2023 proposé par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe sur les interventions suivantes : aide aux travaux de façades, aide aux travaux d'assainissement et aide à l'accession à la propriété.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 avril 2019, acceptant l'avenant à la convention PIG HABITAT 2019-2023 pour intégrer les critères d'éligibilité des aides accordées par la commune sur certains critères de l'aide aux travaux de façades et de l'aide à l'accession à la propriété.

Considérant la demande de subvention de Mme INSLEY Marie pour l'acquisition d'un bien immobilier au 4 rue des roseaux à Goux.

Le dossier étant réputé complet et répondant aux critères d'éligibilité, le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour attribuer une prime de 1 000 € à Mme INSLEY Marie pour l'accession à la propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- **une prime de 1 000 € à Mme INSLEY Marie pour l'accession à la propriété d'une maison dans le bourg, au 4 rue des roseaux à Goux.**

Délibération 2021-44 : Activités périscolaire 2021-2022 : Convention avec la MJC 21

Dans le cadre des activités périscolaires 2021-2022, le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la MJC 21, compétente en matière d'animations socioculturelles et sportives.

Il donne lecture du projet de convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative aux activités périscolaires 2021-2022 avec la MJC 21.

Délibération 2021-45 : Remboursement anticipé de l'emprunt de la Réserve Foncière suite à renégociation du taux

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'emprunt n°00072845717 au Crédit Agricole a été renégocié. Par conséquent, il convient de rembourser par anticipation, au 10 septembre, l'emprunt initial, soit :

- Capital et intérêts : 50 696 €
- Indemnité financière et de remboursement anticipé : 8 005.25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à rembourser l'emprunt n°00072845717 au Crédit Agricole par anticipation.

Délibération 2021-46 : Budget Mairie : Décision Modificative n°1

Le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante pour rembourser par anticipation l'emprunt n°00072845717 au Crédit Agricole qui a été renégocié.

Investissement

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
1641	Emprunt	50 696.00	1641	Emprunt	50 696.00
Total		50 696.00	Total		50 696.00

Fonctionnement

Dépenses		
Article	Libellé	Montant
627	Services bancaires	8 005.25
615221	Bâtiments publics	-8 005.25
Total		0.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 du budget Mairie.

Fait à GOUEX, le 7 septembre 2021
Le Maire,
Claude DAVIAUD